

Profil de poste

PATROUILLEUR (-SE) VTT - SAISON 2026

I. DESCRIPTION DU POSTE

2 agents en CDD saisonnier du 17 avril au 14 septembre

SMIC horaire - 28h / semaine réparties selon le calendrier pré-établissement

II. CONTEXTE

Le Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze, 22^{ème} Grand Site de France labellisé le 3 juillet 2024, constitue un ensemble paysager, architectural et patrimonial remarquable offrant un cadre de vie exceptionnel à ses habitants et aux visiteurs. Ce site est vivant, habité (environ 1800 habitants) et en constante évolution.

Le Grand Site assure la gestion et intervient sur près de 12 000 ha : l'ensemble des sites classés de la Vallée du Salagou, du Cirque de Mourèze, du Pic de Vissou et Vissounel et le site patrimonial remarquable de Villeneuvette.

Ce projet territorial met en cohérence les politiques des collectivités, fait le lien entre les niveaux local, régional et national. Il coordonne les relations entre habitants et collectivités ou partenaires. Il œuvre pour rassembler, impliquer et partager avec tous les publics en tissant des liens autour des paysages exceptionnels du Grand Site. Offrant une biodiversité remarquable, la vallée du Salagou et le Cirque de Mourèze ont été également désignés Zone de Protection Spéciale Natura 2000 en 2003.

Considérés comme un des sites majeurs de l'Hérault, ce territoire capte une grande partie des visiteurs du département. Cette fréquentation entraîne une pression sur les paysages. L'enjeu est de préserver les paysages naturels des berges, domaine départemental, dans un contexte de forte fréquentation afin de maintenir l'attractivité du site. Le site accueille 400 000 visiteurs par an dont environ 300 000 sur les berges du lac.

Vous trouverez plus d'information sur le Grand Site Salagou-Cirque de Mourèze sur le site grandsitesalagoumoureze.fr.

III. MISSIONS

La patrouille du Grand Site est composée de deux patrouilleurs équestres et quatre patrouilleurs VTT. Sous l'autorité de la chargée de mission et la supervision de terrain de la responsable patrouille, le/la patrouilleur(se) a pour missions de :

- Assurer une présence en VTT sur les berges du lac. Le patrouilleur devra être capable de parcourir chaque jour plusieurs kilomètres à VTT pendant des périodes de très forte chaleur.
- Informer les visiteurs sur les caractéristiques du site et les préconisations d'un Grand site, prévenir les conflits d'usage afin de garantir la qualité environnementale et paysagère du lac et des berges du Salagou et limiter les conflits d'usages.
- Faire respecter le code de conduite des usagers du Grand site : stationnement en retrait des berges, interdiction des bateaux à moteur thermique, surveillance par rapport aux vidanges sauvages des camping-cars, dépôts d'ordures, respect de la quiétude des roselières...

- Mettre en réseau les prestataires des berges et les acteurs de terrain (gendarmes, OFB, Fédération de pêche...).
- Comptabiliser les véhicules stationnés, en partenariat avec les prestataires, pour alimenter l'observatoire de la fréquentation et contribuer aux enquêtes sur l'accueil des visiteurs et la préservation du site.
- Coordonner et réaliser de petites interventions techniques sur le terrain : collecte d'encombrants, petite réparation de barrières, ratissage, etc.
- Assurer une veille sur les espèces exotiques envahissantes : repérage, participation et suivi des chantiers...

IV. FONCTIONNEMENT

Les patrouilles sont organisées en binômes et sont effectuées selon un calendrier préétabli qui comprend des horaires en soirées, week-ends et jours fériés.

V. COMPETENCES

Indispensable :

- Très bonne condition physique et fort attrait pour la pratique du VTT
- Capacité manuelle pour de petites interventions
- Capacité à travailler en équipe
- Connaissance du lac du Salagou : terrain, acteurs...
- Langues étrangères
- Capacité à sensibiliser, négocier, convaincre
- Capacité d'initiative, autonomie et disponibilité
- Permis B et avoir un véhicule personnel

Plus appréciés :

- Attestation de formation aux premiers secours
- Connaissances naturalistes
- Éducation à l'environnement
- Connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales

VI. CONDITIONS DE RECRUTEMENT

Envoyez lettre de motivation et CV du candidat par mail à : info@lesalagou.fr. Indiquer « candidature patrouille VTT » dans l'objet. Format PDF et enregistrés comme suit : Nom-Prénom-LM et Nom-Prénom CV.

Date limite de réception des candidatures : **1er mars 2026**

Date prévisionnelle des entretiens : **16 ou 19 mars 2026**

Pas de logement prévu sur place

Pour plus de renseignement veuillez contacter **Victoria Dubus** ou **Pauline Leglise** au **04 67 44 68 86**.